

Séance du 5 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le cinq avril, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel FERNANDEZ, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Marion BARNARIE, Marjolaine CHARMILLON, Isabelle MAGNAN, Nicole UGHETTO, Gérard BLAIN, Georges BONNARD, René BORNE, Jean-Jacques FAVIER, Daniel FERNANDEZ, Georges GARDON, Claude LAUDET –

Excusé(e)s :

Formant la majorité des membres en exercice.

Date de convocation : 26 mars 2024

Nicole UGHETTO a été désignée comme secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- APPROBATION COMPTE DE GESTION
- APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DE RESULTAT
- VOTE DES TAXES LOCALES
- VOTE DU BUDGET
- QUESTIONS DIVERSES ET TOUR TABLE

➤ APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2023

Le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Délibération approuvée à l'unanimité

➤ APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2023 ET AFFECTATION DE RESULTAT -

Sous la présidence de M. Claude LAUDET 1^{er} adjoint, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2023 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement :

- Dépenses : 939 451.52 €
- Recettes : 979 169.89 €
- Excédent de clôture : 39 718.37 €
- Résultats antérieurs reportés : + 234 623.52€
- **Résultat à affecter : 274 341.89 €**

Investissement :

- Dépenses : 246 788.19 €
- Recettes : 696 974.56 €
- Excédent : 450 186.37 €
- Résultats antérieurs reportés : - 33 362.71 €
- **Solde d'exécution cumulé : 416 823.66 €**

Restes à réaliser en investissement :

- Dépenses : 15 906.00 €

Solde d'exécution d'investissement reporté (R 002) : **416 823.66 €**

Report en fonctionnement au compte Recettes 002 : **274 341.89 €**

Délibération approuvée à l'unanimité

➤ **VOTE DES TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES POUR L'ANNEE 2024**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal reconduit pour l'année 2024 les taux suivants :

Taxe Foncière Propriétés Bâties : 30,00 %

Taxe Foncières Propriétés Non Bâties : 97,76 %

Taxe Habitation : 16,22 %

Délibération approuvée à l'unanimité

➤ **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 et AFFECTATION DE RESULTAT**

M. le Maire présente le budget primitif de la commune :

- Fonctionnement : 670 806,89 €

- Investissement : 539 484,66 €

Dont affectation de résultat de clôture de l'exercice 2023 :

Solde d'exécution d'investissement reporté en recettes (au compte R001) : 416 823,66 €

Report en fonctionnement (au compte Recettes 002) : 274 341,89 €

Délibération approuvée à l'unanimité

➤ **DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT POUR LA REFECTION DU SOL DE LA SALLE DES FETES**

Le sol de la salle des fêtes, lorsqu'il est mouillé, est très glissant et risque d'être un facteur d'accident. La pose d'un traitement anti dérapant serait une solution.

M. le Maire propose de déposer une demande de subvention auprès du département pour effectuer ces travaux :

Coût total de l'opération H.T. : 4 881,20 € H.T.

Subvention Département : 65 % 3 172,78 €

A charge de la commune : 35 % 1 708,42 €

Délibération approuvée à l'unanimité

➤ NUMEROTATION DES VOIES COMMUNALES

Les numéros suivants ont été attribués :

- 3 Place de l'Ancienne Fontaine
- 6550 Route du Petit Paris
- 5 Place du Brouas
- 15 Descente des Terrasses
- 90 Descente des Terrasses
- 130 Descente des Terrasses
- 1680 Chemin de la Gerille
- 1 Place de l'Eglise

Délibération approuvée à l'unanimité

- Demande de rupture conventionnelle de M. Bres : la décision sera prise au prochain conseil après avoir obtenu les informations nécessaires auprès du centre de gestion.
- Le Rallye du Dauphiné : passera sur la commune le samedi 4 mai 2024 (5 spéciales).
- Ronde de la Clairette : le passage des vélos se fera le dimanche 14 avril.
- Remerciements du rallye du Monté Carlo pour le passage de la 26^{ème} édition.
- La Drômoise : le vendredi 13 septembre
- M. le Maire fait le point sur l'avancée des travaux de la fibre optique.
- Site internet de la commune : Marjolaine Roland et Daniel Fernandez s'occuperont du nouveau site.
- Réflexion sur la construction d'un local de stockage près de la station d'épuration : en attente du devis d'un petit bâtiment en bois.
- Rappel de l'interdiction de brûlage des déchets verts.
- M. le Maire donne lecture du rapport d'activité annuel du service du SPANC (assainissement non collectif) géré par la Communauté de Communes.
- Paroisse Ste Famille du Crestois a signé une convention avec l'association Philomène pour l'installation d'un système d'ouverture connecté à la Chapelle du Petit Paris.
- L'ONaCVG accorde des aides pour la rénovation des monuments aux Morts. Le formulaire est à réclamer auprès de l'organisme.

- FDSEA : renouvellement du bureau
- Chemin de la Chapelle du Petit Paris : un rendez-vous sera fixé prochainement avec l'avocate, le propriétaire et la Commune.
- FranceDiff : propose l'installation d'une antenne radio FM sur le bâtiment du camping. Le Conseil Municipal ne donne pas suite à cette proposition.
- Préfecture : René Borne s'occupera de la campagne d'exercices Prépa'Risk (exercices "clés en main" à disposition des communes et des intercommunalités) qui commencera le lundi 8 avril 2024 et s'étalera jusqu'au 18 juin 2024 (19 exercices au total).

Tour de table :

- Gérard Blain présente l'affiche mise à jour du site camping-car et propose de poser un autre panneau d'information dans le village place du Chenevier

Séance levée à 23h30

Prochain conseil municipal : 17 mai 2024